

**Annexe V**

**Tableau de correspondance des épreuves et unités**

<b>Certificat d'aptitude professionnelle glacier-fabricant</b>  défini par l'arrêté du 16 décembre 1992 dernière session 2015		<b>Certificat d'aptitude professionnelle glacier-fabricant</b>  défini par le présent arrêté première session 2016	
<b>Unités professionnelles</b>			
EP1 - Pratique professionnelle	UP1	EP2 - Production et valorisation des desserts glacés	UP2
EP2 + EP3 - Technologie, sciences appliquées à l'alimentation, à l'hygiène et aux équipements + Connaissance de l'entreprise et de son environnement économique, juridique et social	UP2 et UP3	UP1 - Épreuve de technologie professionnelle, sciences appliquées et gestion appliquée	UP1
<b>Unités d'enseignement général</b>			
EG1 - Français et histoire-géographie	UG1	EG1 - Français et histoire-géographie - éducation civique	UG1
EG2 - Mathématiques - sciences	UG2	EG2 - Mathématiques - sciences physiques et chimiques	UG2
EG3 - Éducation physique et sportive	UG3	EG3 - Éducation physique et sportive	UG3
EF - Langue vivante étrangère	UF	EF - Langue vivante étrangère	UF